

ÉCHO DU CSE • JUILLET 2020

PACK DE DÉMARRAGE : DE NOUVELLES CHARGES POUR LES AGENTS



Les élu-es du CSE, constatant le 27 février 2020 « *les possibles répercussions sérieuses sur la santé, la sécurité et les conditions de travail* » du Pack de démarrage (PDD), mandataient le cabinet Technologia pour réaliser une expertise sur sa généralisation. Dans son rapport de 63 pages présenté aux élu.es, l'expert pointe concernant les effectifs GDD que « *les évolutions de l'activité contribuent à générer une situation de malaise, [...] les ressources ne sont pas toujours suffisantes* ». Concernant les conseillers emploi, il note que le PDD « *créé une situation particulière, car leur contribution ne se substitue pas ou très partiellement, mais vient en sus des activités déjà pratiquées. Selon l'agence, les équipes peuvent être très limitées en ressources et le niveau de charge est reconnu élevé* ». En bref, à effectif constant, le PDD va encore contribuer à noyer les agents sous davantage de charges de travail. Merci qui ?

LES PERSONNELS VULNÉRABLES TOUJOURS POSITIONNÉS EN ABAP

Concernant les agents privés déclarés agents vulnérables qui ne pouvaient télétravailler ou revenir sur site, **une note de la direction générale définissait des mesures applicables, mais seulement jusqu'au 19 juillet**. Après avoir interpellé à de multiples reprises la direction, les élu-es SNU ont enfin obtenu une réponse concernant la situation administrative de ces agents depuis cette date. « *Les agents vulnérables de droit privé, avec certificat d'isolement, ne pouvant télétravailler alors que toutes les possibilités de travail à distance ont été investiguées, se verront positionnés à titre exceptionnel en absence autorisée payée (ABAP)*. Ces agents devront néanmoins poser a minima 10 jours de congé payé entre le 1^{er} mai et le 30 septembre.



LES CDI REMPLACÉS PAR DES CDD SANS VÉRITABLES RENFORTS



La direction a présenté aux élu-es un document dans lequel est fait mention **un renfort des effectifs en Ile-de-France via l'embauche de CDD**. Malgré un accord national signé le 31 juillet permettant d'augmenter les effectifs en CDD, **la direction semble plutôt vouloir remplacer les CDI par des CDD en gardant le même plafond d'emploi** ! Les élu-es CSE ont donc mandaté le cabinet Degest pour réaliser une **expertise sur l'impact sur les conditions de travail de ces soi-disant renforts CDD** et sur le choix de la clef de répartition de ces renforts. Les élu-es CSE ont aussi mandaté ce même cabinet **pour analyser les besoins en effectif en CDI pour chaque site et service de Pôle emploi** au regard des activités et missions qui leurs sont confiées.